

## Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) – Examen à mi-parcours Note de synthèse

### I. Historique

En avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), aux termes de la résolution 70/259<sup>1</sup>. En avril 2018, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a présenté à l'Assemblée générale un premier rapport donnant un aperçu des progrès obtenus dans la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie. Dans ce rapport<sup>2</sup>, il est indiqué au paragraphe 91 que, comme prévu dans le programme de travail relatif à la Décennie<sup>3</sup>, des dialogues entre les parties prenantes devaient être organisés à mi-parcours et à la fin de la période visée afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie et que les États Membres seraient consultés sur le format et les modalités de ces examens.

En juillet 2018, l'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général et a pris note, dans la résolution 72/306, de l'intention d'organiser «à mi-parcours (2020-2021), puis à la fin de la Décennie (2025), [...] un dialogue ouvert associant toutes les parties, et qui s'appuie sur les initiatives menées indépendamment par les gouvernements et leurs nombreux partenaires et les relie entre elles»<sup>4</sup>. Elle a aussi noté que le programme de travail relatif à la Décennie était élaboré dans le cadre d'un processus ouvert à tous, continu et collaboratif. Elle a par ailleurs demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de s'employer encore plus vigoureusement à diriger et à suivre la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), grâce à des dispositifs de coordination tels que le Comité permanent de la nutrition et à des instances multipartites telles que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)<sup>5</sup>.

En janvier 2019, le Directeur général de l'OMS a présenté au Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé le deuxième rapport biennal sur les résultats de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et a indiqué que l'état d'avancement des engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition ferait l'objet d'un examen à mi-parcours de la Décennie. Il a aussi signalé que, durant l'élaboration du troisième rapport biennal, cet examen coïnciderait

---

<sup>1</sup> Résolution 70/259 – Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), 1<sup>er</sup> avril 2016 ([www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/259&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/259&Lang=F)).

<sup>2</sup> Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025). Rapport du Secrétaire général, A/72/829, 11 avril 2018 (<https://undocs.org/fr/A/72/829>).

<sup>3</sup> Le paragraphe 86 du programme de travail relatif à la Décennie est formulé comme suit: «Un dialogue ouvert et inclusif sera lancé entre toutes les parties prenantes afin d'évaluer les progrès de la Décennie de la nutrition à mi-parcours (2020-2021) et à son achèvement (2025). Les États Membres seront consultés sur les modalités de ces examens.» ([www.un.org/nutrition/sites/www.un.org.nutrition/files/general/pdf/mv131\\_rev1\\_undoa\\_wp\\_rev1\\_fr.pdf](http://www.un.org/nutrition/sites/www.un.org.nutrition/files/general/pdf/mv131_rev1_undoa_wp_rev1_fr.pdf)).

<sup>4</sup> Résolution 72/306 – Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), 24 juillet 2018, paragraphe 2 (<https://undocs.org/fr/A/RES/72/306>).

<sup>5</sup> Résolution 72/306, paragraphe 5.

avec l'organisation au Japon, en 2020, de la réunion consacrée à l'initiative Nutrition pour la croissance<sup>6</sup>. Par ailleurs, le rapport intérimaire sur les résultats de la CIN2<sup>7</sup>, présenté à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019, et le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Décennie et sur la suite donnée à la CIN2<sup>8</sup>, présenté à la Conférence de la FAO en juin 2019, abordaient la question de l'examen à mi-parcours de la Décennie.

Les examens susmentionnés des activités relevant de la Décennie sont conformes aux dispositions de la résolution 1989/84<sup>9</sup> du Conseil économique et social (ECOSOC) sur les décennies internationales, qui indiquent qu'un organe intergouvernemental compétent doit évaluer l'exécution du programme de travail relatif à la Décennie au milieu et à la fin de la période visée.

On trouvera dans la présente note de synthèse les objectifs, le contenu, le processus et le format proposés aux fins de l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action pour la nutrition.

## II. Objectifs de l'examen à mi-parcours

Les objectifs de l'examen à mi-parcours seraient les suivants:

1. Évaluer les résultats obtenus au cours de la période 2016-2020 dans les différents domaines stratégiques du Cadre d'action de la CIN2, tels que reflétés dans les domaines du programme de travail relatif à la Décennie, afin de: i) mettre en avant les avancées obtenues dans le domaine de la nutrition pendant la première moitié de la Décennie, ainsi que des initiatives et partenariats spécifiques; ii) recenser les difficultés rencontrées et définir les mesures à prendre pour surmonter ces difficultés pendant la seconde moitié de la Décennie.
2. Réviser selon qu'il conviendra la section du programme de travail de la Décennie qui doit l'être continûment, y compris la définition des domaines d'action prioritaires pendant la seconde moitié de la Décennie.
3. Planifier l'examen final de la Décennie et définir le format et les modalités possibles de cet examen.

## III. Contenu de l'examen à mi-parcours

L'examen à mi-parcours devrait porter sur les points suivants:

- progrès accomplis dans les domaines d'action relevant de la Décennie, compte tenu des principales évolutions observées dans le domaine de la nutrition à l'échelle mondiale

<sup>6</sup> Résultat de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition. Rapport du Directeur général, EB144/50 Rev.1, 28 novembre 2018, paragraphe 25 ([http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/EB144/B144\\_50Rev1-fr.pdf](http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB144/B144_50Rev1-fr.pdf)).

<sup>7</sup> Résultat de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition. Rapport du Directeur général, A72/58, 25 mars 2019 ([https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA72/A72\\_58-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA72/A72_58-fr.pdf)).

<sup>8</sup> Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), C 2019/29, mai 2019 ([www.fao.org/3/mz353fr/mz353fr.pdf](http://www.fao.org/3/mz353fr/mz353fr.pdf)).

<sup>9</sup> Résolution 1989/84 de l'ECOSOC – Principes directeurs concernant les décennies internationales dans les domaines économique et social, 24 mai 1989 (<https://undocs.org/fr/E/RES/1989/84>).

pendant la période 2016-2020, en particulier en ce qui concerne les domaines prioritaires du Cadre d'action de la CIN2;

- collaborations établies et participation des acteurs à la mise en œuvre de la première moitié de la Décennie (2016-2020);
- progrès obtenus en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre définies dans le programme de travail relatif à la Décennie pendant la période d'examen: engagement à agir, réseaux d'action, enceintes et conférences et activités de plaidoyer et communication fondées sur des éléments concrets;
- un scénario axé sur l'avenir, fondé sur l'examen des différents éléments susmentionnés.

#### IV. Processus de l'examen à mi-parcours

Le processus conduisant à l'examen à mi-parcours comprendrait les étapes ci-après.

- 1) Élaboration, par le secrétariat conjoint FAO/OMS de la Décennie, d'un document de référence fondé sur les données mondiales pour la période 2016-2020 et intégration des informations issues des bases de données de la FAO et de l'OMS. Cette analyse de référence serait réalisée en collaboration avec d'autres acteurs importants dans le domaine de la nutrition à l'échelle mondiale, notamment les auteurs du Rapport mondial sur la nutrition et du rapport sur L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, ainsi que tous ceux qui travaillent à un cadre de responsabilisation du secteur privé (indice d'accès à la nutrition) et les organisations de la société civile. Elle débouchera sur la mise au point d'un descriptif précis des domaines dans lesquels des progrès ont été ou non obtenus.
- 2) Organisation d'une série de consultations et de dialogues avec diverses parties prenantes à différents niveaux, dans le but d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie (en vue de tenir les engagements mondiaux pris à la CIN2) et de solliciter des orientations sur les futurs domaines d'action prioritaire et sur la marche à suivre au cours de la seconde moitié de la Décennie, y compris, dans la mesure du possible:
  - une consultation mondiale et informelle des États Membres, suivant le modèle des réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur la CIN2. Les délégués des représentations à Rome et des missions permanentes à Genève, ainsi que les acteurs non étatiques, pourraient être réunis par visioconférence et engager une réflexion sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie et sur la marche à suivre;
  - des dialogues régionaux consacrés à la mise en œuvre de la Décennie, à l'occasion des réunions organisées en 2020 des comités régionaux de l'OMS et des conférences régionales de la FAO;
  - la participation de la société civile à l'examen à mi-parcours au moyen, entre autres, du dialogue trimestriel dans le cadre du Mécanisme de la société civile et avec le groupe sur la nutrition de la société civile sur la CIN2;
  - la participation du secteur privé à l'examen à mi-parcours, suivant des modalités que le Secrétariat de la Décennie pour la nutrition doit définir;

- un dialogue avec les organismes partenaires des Nations Unies, facilité par le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, afin de solliciter leur contribution au processus d'examen à mi-parcours;
  - la mise à profit des rassemblements de parties prenantes aux niveaux mondial et régional (par exemple le rassemblement mondial du Mouvement SUN et le forum EAT), ainsi que de réunions d'organismes des Nations Unies (par exemple le Forum politique de haut niveau et le CSA);
  - des consultations en ligne qui permettent à toutes les parties prenantes, aux niveaux mondial, régional et national, de contribuer au processus d'examen à mi-parcours, à partir d'une série de questions directrices.
- 3) Élaboration, par le Secrétariat de la Décennie pour la nutrition, d'une version révisée de la section en évolution constante du programme du travail relatif à la Décennie, sur la base du document de référence et des résultats des consultations et des dialogues susmentionnés.
- 4) Organisation d'un événement mettant en relation les différentes décennies des Nations Unies (Nutrition – Diversité biologique – Eau – Agriculture familiale – Restauration des écosystèmes). Cet événement pourrait être coordonné par le Secrétariat de la Décennie pour la nutrition ou par le Comité permanent de la nutrition.

#### V. Format de l'examen à mi-parcours

En marge de l'examen à mi-parcours, une conférence ou une manifestation mondiale serait organisée pour mettre en avant les résultats obtenus au cours de la première moitié de la Décennie (2016-2020) et jeter les bases des priorités pendant la seconde moitié de la Décennie. Cette conférence ou cette manifestation pourrait être organisée par un ou plusieurs pays chefs de file de la Décennie.

S'agissant du format de la conférence ou de la manifestation proposée, les options suivantes pourraient être envisagées:

- une conférence ou une manifestation consacrée à l'examen à mi-parcours de la Décennie lors du Forum politique de haut niveau, à New York, en juillet 2020;
- une réunion organisée dans le cadre du Sommet mondial de la nutrition pour la croissance, qui se tiendra en 2020 au Japon, en vue d'un dialogue mondial sur les priorités de la seconde moitié de la Décennie, qui soit davantage axé sur l'avenir et sur la poursuite de la mise en œuvre de cette initiative;
- une conférence ou une manifestation de haut niveau indépendante, consacrée à l'examen à mi-parcours de la Décennie.

## VI. Financement de l'examen à mi-parcours

Il faudra définir le financement du processus d'examen à mi-parcours et mobiliser les ressources financières nécessaires. Le coût de la préparation et de l'organisation des conférences, manifestations, consultations et dialogues serait financé par des contributions volontaires.

Le Secrétariat de la Décennie pour la nutrition apportera son appui à l'ensemble du processus d'examen à mi-parcours, collaborera avec les organismes partenaires et les parties prenantes concernées et utilisera les mécanismes de coordination qui conviennent.